

PLAN D'ACTION 2020-2026

Aire faunique communautaire du réservoir Gouin

Nom du président ou du
représentant de l'organisme

Signature

Date

Nom du directeur de la gestion
de la faune [indiquer la région],
ministère des Forêts, de la
Faune et des Parcs

Signature

Date

AVANT-PROPOS

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a la responsabilité de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune sur le territoire québécois. Pour respecter ce mandat à l'égard des territoires sur lesquels il a accordé des **droits exclusifs de pêche ne visant pas des fins de pourvoirie** à des organismes sans but lucratif, le ministre fournit à ces derniers, en fonction de la disponibilité de ses ressources financières, humaines et matérielles, toutes données traitées sur l'état ou l'évolution des populations des principales espèces exploitées, notamment, ou tous rapports publiés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en lien avec les ressources halieutiques du territoire, et leur demande de préparer un plan d'action.

L'objectif de cet exercice est de planifier les actions destinées tant à la conservation et à la protection de la ressource qu'au maintien de l'accessibilité sur le plan d'eau. Cet exercice pourra être peaufiné au fil des échanges entre le répondant régional du MFFP et le représentant de l'organisme gestionnaire. Cette approche devrait permettre à l'organisme gestionnaire de cerner plus facilement les actions qu'il envisage mettre de l'avant et les résultats qu'il veut atteindre.

Le plan d'action couvre une période de six ans. Néanmoins, le ministre se réserve le droit de procéder en tout temps à l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité dudit plan. À l'occasion d'une rencontre annuelle, le ministre et l'organisme gestionnaire procéderont à une évaluation conjointe des actions planifiées. Au besoin, le ministre pourra émettre toute directive ou recommandation qu'il juge opportune audit plan.

Une fois approuvé par le ministre, le plan d'action fait partie intégrante du bail de droits exclusifs et le locataire se doit de le réaliser.

Par ailleurs, l'approbation de ce plan d'action par le ministre ne dispense pas l'organisme gestionnaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, notamment en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).

MISSION DE L' AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE [INDIQUER LE NOM]

- Structurer, développer et gérer de façon communautaire la ressource halieutique et les habitats fauniques du réservoir Gouin et de ses tributaires ;
- Regrouper tous les individus et organismes, privés ou publics, concernés par la conservation et la mise en valeur de la faune sur le territoire du réservoir Gouin ;
- Contribuer à la conservation et à la protection des ressources fauniques ;
- Protéger les écosystèmes et les habitats fauniques aquatiques, riverains et terrestres essentiels au maintien de la biodiversité animale et floristiques ;
- Obtenir des autorités gouvernementales concernées, des mandats de gestion de la pêche sportive et d'intervention en regard des champs d'activités pré-cités ;
- Sensibiliser et éduquer les pêcheurs et autres utilisateurs du territoire à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats ;
- Collaborer à l'avancement de connaissances sur le milieu et sur la faune de façon à assurer l'exploitation rationnelle et durable des ressources fauniques et de l'environnement naturel du réservoir Gouin ;
- Développer les moyens de financement requis et gérer les argents ainsi obtenus à l'accomplissement des objets de la Corporation.

			conjointement avec le MFFP pour les situations nécessitant l'appui de la DPF-04.					
			3.2 Évaluer annuellement le Plan de protection en collaboration avec la DPF-04.	Compte-rendu annuel avec le Service de la protection de la faune (DPF-04) en regard aux cibles présentées au Plan de protection;	Dresser un portrait des interventions et des menaces sur la faune et ses habitats. Intégrer les principaux constats du compte-rendu annuel dans le Plan de protection qui entrera en vigueur l'année suivante.	APF+DPF-04	Annuellement	
B. Sensibiliser et éduquer les pêcheurs et les autres utilisateurs à la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats (Art. 1.2.F)	Le réservoir Gouin est un territoire à statut particulier dont les enjeux en matière de protection de l'environnement, de la faune et ses habitats sont multiples et complexes.	1.Favoriser l'adoption de pratiques responsables de pêche.	1.1 Informer et sensibiliser les utilisateurs en matière de protection de l'environnement et de pêche sportive durable.	Nombre de pêcheurs et d'utilisateurs du territoire (villégiateurs; pourvoyeurs) informés;	Réduire le nombre d'infraction relative aux règlements en matière de protection de l'environnement, de la faune et de ses habitats.	CGRG	En continu	2
			1.2 Voir à ce que les modalités de gestion de la pêche soient à jour sur le site Internet de la CGRG	Mise à jour des informations relatives à la réglementation sur le site Internet de la CGRG. - Date de mise à jour	Informers les utilisateurs sur la réglementation en vigueur. - Mise à jour effectuée au plus tard le 1 ^{er} avril de chaque année	CGRG	En continu	
			1.3 Utiliser les médias sociaux pour partager les plus récentes nouvelles en matière de gestion faunique et de pêche sportive.	Nombre de publication, nombre de personnes atteintes, nombre de partage, nombre d'interactions.	26 publications par année	CGRG	En continu	
			1.4 Effectuer des campagnes de sensibilisation et d'éducation ciblant, notamment, la relève .	Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation réalisées; Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation réalisées; ciblant la relève; Nombre d'outils didactiques développés, produits et diffusés.	2 actions structurantes au cours du bail. À déterminer	CGRG	2020-2026	

	La CGRG s'est munie d'un site Internet afin de favoriser la communication avec les utilisateurs du réservoir et de sensibiliser les principaux usagers à la protection et la mise en valeur des ressources liées au réservoir.	2. Actualiser et promouvoir le site Internet	<p>2.1 Actualiser le site <i>Internet</i></p> <p>2.2. Sensibiliser les pêcheurs à compléter la déclaration volontaire des prises par le biais de la version informatisée du <i>Formulaire de déclaration des résultats de pêche.</i></p> <p>2.3 Promouvoir et opérer la prévente des autorisations de pêcher</p> <p>2.4 Informer les utilisateurs sur la réglementation sur la pêche sportive applicable sur le territoire de l'AFC du réservoir Gouin.</p>	<p>Nombre de formulaire de déclaration des résultats de pêche transmis via le site Internet de l'AFC du réservoir Gouin.</p> <p>Mise en ligne de la pré-vente des autorisations de pêche;</p> <p>Mise à jour de la page sur la réglementation en vigueur sur le territoire de l'AFC du réservoir Gouin.</p>	<p>Cible : 100 formulaires /année</p> <p>1^{er} mars de chaque année</p> <p>Mettre à jour la page sur la réglementation au pour le 1^{er} avril de chaque année</p>	CGRG	En continue (2020-2026)	2.
C. Collaborer à l'avancement de connaissances sur le milieu et sur la faune de façon à assurer l'exploitation rationnelle et durable des ressources fauniques et de l'environnement naturel du réservoir Gouin (Art.1.2.G)	Le réservoir Gouin est un territoire où la pêche sportive est pratiquée de manière intensive. Il est conséquemment essentiel de suivre la tendance des populations d'espèces de poisson d'intérêt sportif afin d'appliquer des modalités de gestion favorisant la pérennité de la ressource halieutique.	1. Obtenir un portrait actualisé de l'état de santé de la population du doré jaune	<p>1.1 Réaliser, conjointement avec la DGFA-04 et les intervenants intéressés, une pêche expérimentale au cours de deux saisons automnales consécutives.</p> <p>1.2 Collaborer à la rédaction et à la publication du rapport faisant état des résultats des pêches expérimentales.</p>	<p>Soutien logistique et matériel à la réalisation des campagnes de pêche expérimentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employé attiré; - Nombre de jour par employé; - Liste du matériel affecté. <p>Publication du rapport présentant les principaux résultats et conclusions issus des pêches expérimentales.</p>	<p>À définir selon les besoins de la DGFA-04</p> <p>Publication du rapport d'étude et élaboration de recommandations de modalités de gestion pour la pêche et le développement de la villégiature au réservoir Gouin.</p>	DGFA-04+CGRG	Automne 2021; Automne 2022	1.
		2. Évaluer l'effort de pêche et le succès de la pêche sportive sur le réservoir Gouin à l'aide de différents types de recensement.	<p>2.1. Effectuer un recensement exhaustif visant à évaluer la pression de pêche et la récolte (Bail. :Art. 5.9)</p> <p>2.2. Collaborer à la rédaction et à la publication du rapport présentant les résultats et conclusions du recensement.</p>	<p>Transmission de la base de données à la DGFA-04.</p> <p>Publication du rapport présentant les résultats et conclusions du recensement.</p>	<p>Un recensement au cours du bail (2020-2026).</p> <p>Publication du rapport présentant les résultats et conclusions du recensement sur le site Internet de l'AFC du réservoir Gouin.</p> <p>Publication sur la page Facebook de l'AFC de la publication du rapport.</p>	CGRG+DGFA-04 (Protocole d'échantillonnage)	2021	2.
			<p>2.3. Mener des enquêtes de pêche partielles sur le réservoir Gouin là où des problématiques ont été soulevées, et ce, en fonction d'un échéancier précis.</p>	<p>Nombre de jour dédié aux enquêtes de pêche;</p> <p>Nombre de pêcheurs ayant participé aux enquêtes de pêche;</p> <p>Base de données sur l'effort et le succès de pêche sur différents secteurs du réservoir Gouin.</p>	<p>Enquêtes de pêche menées au cours de deux années sur des secteurs (8; 7 et 9; 12) différents du réservoir Gouin.</p>	CGRG	À définir	3.

			<p>2.4. Formulaire de déclaration des résultats de pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire et distribuer des formulaires de déclaration des résultats de pêche aux pourvoyeurs et aux villégiateurs; - Gérer la base de données qui rassemble les données des formulaires de déclaration des résultats de pêche. - Analyse et rédaction d'un rapport dressant une synthèse des principaux résultats issus des formulaires de déclarations des résultats de pêche. - Diffuser les grandes tendances sur l'effort et le succès de pêche aux utilisateurs. - Effectuer des représentations auprès du MFFP et des associations pour promouvoir l'outil et l'intégrer dans les mécanismes ministériels. 	<p>Nombre de pourvoies participantes;</p> <p>Nombre de formulaire transmis par les pourvoyeurs et les villégiateurs;</p> <p>Transmission de la base de données à la DGFA-04;</p> <p>Publication Facebook sur les grandes tendances en matière d'effort et de succès de pêche.</p> <p>Nombre de rencontres au cours desquelles le sujet a été abordé.</p>	<p>Augmentation du nombre de pourvoies participantes (10% annuellement);</p> <p>Augmentation du nombre de villégiateurs participants (10% annuellement).</p> <p>Une (1) publication par année.</p> <p>Une (1) rencontre par année</p>	<p>CGRG et DGFA-04</p> <p>CGRG</p> <p>CGRG</p>	<p>Annuellement (Mars)</p>	<p>1.</p>
<p>La communauté d'Opitciwan effectue de la pêche à des fins d'alimentation sur le réservoir Gouin depuis des décennies. Or, l'ampleur et l'intensité de cette récolte sont méconnues des intervenants impliqués dans la gestion de la faune. Afin d'obtenir un portrait davantage complet des pressions qui opèrent sur la ressource halieutique et ainsi être en meilleure posture pour gérer de façon durable les populations de poissons du réservoir, une étude sur la pêche communautaire à des fins d'alimentation serait appropriée.</p>	<p>3. Favoriser l'intégration des membres de la communauté d'Opitciwan dans les activités courantes de l'AFC du réservoir Gouin.</p> <p>4. Soutenir la communauté d'Opitciwan dans leurs actions visant l'éducation et la sensibilisation à la protection des ressources halieutiques et à leurs habitats essentiels.</p>	<p>3.1 Faire la promotion des emplois disponibles à la CGRG auprès des membres de la communauté d'Opitciwan.</p> <p>4.1 Collaborer à l'élaboration d'un code de conduite visant une meilleure adéquation entre la préservation des ressources et les pratiques de pêche traditionnelle et de subsistance en fournissant une aide technique.</p> <p>4.2 Fournir un soutien pour la réalisation de campagnes de sensibilisation et développer des outils didactiques, notamment, sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pêche printanière; - Bonnes pratiques de pêche; 	<p>Nombre de publication visant à effectuer la promotion des emplois disponibles à la CGRG auprès de la communauté;</p> <p>Nombre d'employé issu de la communauté;</p> <p>Nombre de rencontres tenues avec les représentants et les membres de la communauté intéressés;</p> <p>Document encadrant les pratiques de pêche traditionnelle.</p> <p>Échanges d'information et de procédés;</p>	<p>Deux (2) publications par année.</p> <p>Cible : un (1) employé issu de la communauté Atikamekw d'Opitciwan.</p> <p>À évaluer selon les besoins.</p> <p>À évaluer selon les besoins.</p>	<p>CGRG+ partenaires régionaux + Conseil de bande de la Réserve indienne d'Opitciwan</p>	<p>2020-2026</p>	<p>2.</p>	

			<p>- Biologie des espèces de poisson.</p> <p>4.3 Coordonner et participer à une rencontre annuelle avec les chefs de territoire afin de discuter des enjeux liés aux ressources halieutiques du réservoir Gouin.</p>	<p>Nombre de rencontres tenues avec les chefs de territoire;</p> <p>Nombre de participants aux rencontres.</p>	<p>Une rencontre annuelle</p> <p>Cinq chefs de territoire (5/13)</p>		Annuellement	
<p>La dynamique des populations de poissons est influencée par un grand nombre de facteurs. Dans une optique de gestion des ressources halieutiques, une meilleure compréhension de l'influence des différents facteurs susceptibles d'impacter sur la dynamique des populations de poissons permet de mettre en place des outils de gestion davantage adaptés à la réalité du plan d'eau.</p>	<p>4. Acquérir des données génétiques sur le doré jaune sur différents secteurs du réservoir Gouin afin d'obtenir un meilleur portrait de la distribution des populations.</p>	<p>4.1 Effectuer les prélèvements requis sur les dorés jaunes en suivant le protocole développé par le MFFP.</p>	<p>4.1.1 : Nombre de prélèvement 4.1.2 : Analyses des échantillons 4.1.3 : Rapport sur les données</p>	<p>4.1.1.1 : Nombre permettant d'atteindre les standards des tests statistiques.</p>	<p>CGRG + partenaires régionaux + DGFA-04 (protocole)</p>	2021-2022	3.	
	<p>5. Acquérir des données sur le grand brochet afin d'assurer une mise en valeur durable de l'espèce.</p>	<p>5.1 Mettre à la disposition des pêcheurs des formulaires de déclaration des résultats de pêche adaptés pour le grand brochet.</p> <p>5.2 Obtenir des données sur les grands brochets récoltés par les pêcheurs (âge, longueur, masse, etc)</p> <p>5.3 Localiser, valider et caractériser les frayères à grand brochet. Identifier les principales menaces à l'intégrité de ces habitats essentiels pour l'espèce.</p>	<p>5.1.1 Nombre de formulaires de déclaration des résultats de pêche remis par les pêcheurs.</p> <p>5.2.1 Nombre d'échantillons récoltés et nombre de grand brochet mesurés et pesés.</p> <p>5.3.1 Nombre de frayères confirmées.</p> <p>5.3.2 Bilan faisant état des menaces pesant sur les habitats de reproduction du grand brochet</p>	<p>Deux frayères par année</p>	<p>CGRG + partenaires régionaux + DGFA-04 (protocole)</p>	<p>En continue</p> <p>Annuellement</p> <p>2026</p>	3.	
	<p>6. Poursuivre le suivi de la qualité des frayères et de leur utilisation par le doré jaune, principalement celles faisant l'objet d'une réglementation sur la pêche sportive.</p> <p>7. Faire le bilan du suivi des frayères</p>	<p>6.1 Procéder à l'identification des frayères, déterminer les menaces potentielles au maintien de leur intégrité et réaliser un suivi des caractéristiques biogéophysiques.</p> <p>6.2 Évaluer le degré d'utilisation des frayères par le doré jaune et effectuer le marquage des géniteurs.</p> <p>7.1 Réalisation d'un rapport bilan</p>	<p>Carte précisant la localisation des frayères étudiées;</p> <p>Base de données issues de la caractérisation des paramètres physiques et structurels des frayères étudiées;</p> <p>Base de données sur les géniteurs;</p> <p>Rapport bilan présentant les principaux résultats et les</p>	<p>Procéder à la caractérisation biogéophysique des frayères non-étudiées au cours du précédent plan.</p>	<p>CGRG + DGFA-04+partenaires régionaux</p> <p>CGRG</p>	<p>2020-2026</p> <p>Hiver - 2023</p>	1.	

				recommandations de gestion. À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	2.
D. Maintenir l'offre d'activités de pêche (Art. 5.2)	<p>Le grand brochet est une espèce d'intérêt sportive abondante dans les eaux du réservoir Gouin. Quoique appréciée pour ses qualités sportives, le grand brochet est peu recherché par les pêcheurs et ont pour habitude de remettre à l'eau leurs prises dans une grande majorité des cas (Taux de RAE : 85%).</p> <p>Plusieurs espèces d'intérêt sportif cohabitent au réservoir Gouin. Or, la pression de pêche cible principalement le doré jaune. Offrir des alternatives aux pêcheurs permettrait de réduire la pression de pêche sur le doré jaune et ainsi favoriser l'amélioration de l'état de santé des populations de cette espèce.</p>	<p>1. Mettre en valeur la pêche au grand brochet et favoriser une exploitation durable et soutenue.</p> <p>2. Protéger les habitats essentiels des espèces exploitées.</p> <p>3. Adapter la réglementation sur la pêche sportive à l'état actuel de la ressource ou des connaissances nouvellement acquises.</p> <p>4. Promouvoir la pêche aux espèces alternatives (corégones, perchaudes, lotte)</p>	<p>7.2 Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour restaurer les frayères dégradées.</p> <p>1.1 Diffuser le plan d'action sur la pêche sportive au grand brochet sur le territoire de l'AFC du réservoir Gouin (PAGB) élaboré par la CGRG.</p> <p>1.2 Mettre en œuvre le plan d'action sur la pêche sportive au grand brochet sur le territoire de l'AFC du réservoir Gouin (PAGB).</p> <p>1.3 Évaluer les possibilités d'implanter une réglementation adaptée au contexte pour favoriser une meilleure qualité de pêche en termes de longueur et de masse.</p> <p>2.1 Restaurer les frayères dégradées.</p> <p>3.1 Évaluer les modalités réglementaires les plus aptes à favoriser une amélioration de l'état de santé des populations de doré jaune et de grand brochet tout en maintenant une qualité de pêche intéressante.</p> <p>4.1 Publier de l'information sur les techniques de pêche, les méthodes de filetage et de préparation de la chair.</p>	<p>Date de diffusion du plan d'action;</p> <p>Promotion des actions inscrites au plan d'action sur la page Facebook de l'AFC du réservoir Gouin</p> <p>Nombre d'actions inscrites au PAGB réalisées;</p> <p>Nombre de données sur l'effort et le succès de pêche issues des expéditions de pêche;</p> <p>Nombre de rencontre avec les partenaires locaux et régionaux ciblant cet aspect;</p> <p>Nombre de document et/ou d'étude abordant cet enjeu.</p> <p>Nombre d'habitat restauré.</p> <p>Nombre de rencontres au cours desquelles le sujet a été abordé.</p> <p>Nombre de publications diffusées.</p>	<p>Diffusion du plan d'action sur le site Internet de l'AFC du réservoir Gouin.</p> <p>Deux (2) actions réalisées par année.</p> <p>Favoriser une hausse de la pression de pêche sur le grand brochet.</p> <p>À définir</p> <p>Une rencontre annuelle</p> <p>Cinq (5) publications</p>	<p>CGRG+APM+Pourvoies</p> <p>CGRG+APM+Pourvoies</p> <p>CGRG + DGFA-04+partenaires régionaux</p> <p>CGRG + DGFA-04+partenaires régionaux</p> <p>Comité technique et partenaires régionaux.</p> <p>CGRG</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>Annuellement</p> <p>En continue</p>	2

E. Concertation et représentation associative (Art. 1.2. A; 1.2.B)	Le conseil d'administration de la corporation est composé de 14 membres représentants divers utilisateurs du territoire. Il est nécessaire, afin d'assurer une saine gestion de l'organisme et de voir à structurer, développer et gérer de façon communautaire la ressource halieutique, de veiller à la représentativité des utilisateurs sur le CA de l'organisme.	1. Assurer la représentation sur le conseil d'administration de tous les types d'utilisateurs du réservoir Gouin afin de parvenir à une gestion concertée de la ressource halieutique.	1.1 Effectuer des représentations auprès des intervenants intéressés pour maintenir leur intérêt à siéger sur le conseil d'administration et, le cas échéant, les inciter à intégrer le conseil d'administration afin de combler les sièges vacants. 1.2 Tenir des rencontres du conseil d'administration afin d'assurer une saine gestion de l'organisme et de consulter les représentants des associations membres sur les priorités d'action.	Liste à jour des membres du conseil d'administration; Compte-rendu annuel des démarches de représentation effectuées auprès des intervenants siégeant et/ou susceptibles de siéger au conseil d'administration.	Représentativité adéquate de tous les types d'utilisateurs du réservoir Gouin (14 sièges occupés/14 sièges disponibles)	CGRG	En continue	1
	La CGRG a, entre autre, pour mission de regrouper tous les individus et organismes, privés ou publics, concernés par la conservation et la mise en valeur de la faune sur le territoire du réservoir Gouin.	2. Favoriser la concertation entre les différents intervenants intéressés par la conservation et la mise en valeur des ressources liées au réservoir Gouin.	2.1 Rencontrer les principaux intervenants intéressés par la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats du réservoir Gouin en vue d'harmoniser les visions de développement et ainsi permettre une gestion intégrée des ressources. 2.2 Rencontre annuelle entre la DGFA-04, la direction générale et la présidence de la CGRG.	Liste des rencontres avec les différents partenaires rencontrés. Compte-rendu des rencontres menées avec les partenaires locaux et régionaux. Nombre de rencontre	Accroître le maillage entre les principaux intervenants susceptibles d'être impliqués dans la protection et la mise en valeur des ressources du réservoir Gouin et permettre le développement de partenariats pour mener des actions concertées. Une (1) rencontre annuelle	CGRG + partenaires locaux et régionaux CGRG DGFA-04+	En continue Annuellement	1
	Comité technique pour une gestion intégrée de la pêche sportive sur le territoire de l'AFC du réservoir Gouin. Un comité technique a été mis en place pour aborder différents thèmes liés à la gestion des espèces de poisson exploitées par la pêche sportive.	1. Poursuivre les travaux de ce comité pour gérer de manière concertée et proactive les ressources halieutiques.	1.1 Tenir des rencontres du comité 1.2 Adapter la réglementation sur la pêche sportive à l'état actuel de la ressource ou aux nouvelles connaissances acquises. 1.3 Orienter les enquêtes de pêche et élaborer un échéancier pour la réalisation de ces dernières.	Nombre de rencontre, procès-verbaux des rencontres. Protocole et échéancier précis pour les enquêtes de pêche partielles.	Un rencontre par année	CGRG DGFA-04+partenaires régionaux	En continue	1